

#### **COMPTE-RENDU**

# Assemblée Générale Ordinaire du Jeudi 13 février 2014

L'Assemblée Générale 2014 a été convoquée par courrier électronique daté du 20 janvier 2014 avec comme Ordre du Jour :

- 1. Introduction
- 2. Rapport financier
- 3. CR des réunions du CIM (Comité de Jauge et Assemblée Plénière)
- 4. Rapport moral Jauge : application et évolutions
- 5. Calendrier des événements Charte des organisateurs
- 6. Election des membres du conseil d'administration
- 7. Désignation du bureau et du président par le CA
- 8. Questions diverses

## 1 - INTRODUCTION

Le Président remercie les membres présents et les représentants des organisateurs pour leur participation, ainsi que le Yacht Club de France pour son accueil.

#### 2 - RAPPORT FINANCIER

Les comptes de l'exercice écoulé proposés par le trésorier sont présentés en son absence, car il est embarqué dans une sportive traversée retour d'une transat.

Les principales informations à retenir pour 2013 sont :

- les recettes pour un total de **+17 833 Euro**, dont cotisation des membres et certificats de jauge : nouvelle jauge (34 yachts, dont 15 jamais jaugés CIM), renouvellement (104 yachts) et 6 membres adhérents.
- les dépenses (frais de déplacement, de secrétariat, cotisation CIM, remise des prix Salon Nautic ...) : 14 558 Euro
- le résultat d'exploitation : 3 525 Euro,
- la disponibilité en caisse fin 2013 est : + 19 973 Euro

Les comptes 2013 présentés sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée et quitus entier et sans réserve est donné au trésorier.

Concernant les cotisations pour 2014 il est décidé à l'unanimité par l'assemblée générale :

## En ce qui concerne les membres individuels

Les montants des cotisations et frais sont confirmés comme suit avec :

- Jauge pour la première année : 140 Euro,
- Jauge renouvellement : 70 Euro,
- Cotisation des membres adhérents (sans opération de jauge) : 30 Euro,
- Frais associés aux opérations de jauge (non membres de l'AFYT) : 140 Euro.

## En ce qui concerne les membres organisateurs

Le conseil d'administration propose de garder le barème suivant :

- 1000 Euro : pour Régates Royales, Voiles d'Antibes et Voiles de Saint-Tropez,
- 500 Euro : pour Voiles du Vieux Port et Régates Impériales,
- 200 Euro : pour Calanques classique, Voiles de Cassis, Porquerolles classique, Corsica classic et Coupe d'automne du Yacht Club de France et autres événements.

Il est convenu de séparer l'appel à cotisation de la diffusion du Compte-rendu de l'Assemblée Générale. Le renouvellement des certificats de jauge prendra en compte les données de la nouvelle édition du règlement de Jauge CIM.

## 3 - CR DES REUNIONS DU CIM (Comité de Jauge et Assemblée Plénière)

L'année 2013 a vu de nombreuses réunions du Comité de Jauge CIM (ex-Commission Technique) pour traiter les cas particuliers, sur demande de participants, et mettre au point la nouvelle version de la jauge CIM.

En particulier, les réunions de Monaco le 28 février, de Paris le 16 avril, de Saint-Tropez le 23 mai de Barcelone le 14 novembre et de Monaco le 17 décembre, ont permis de réaliser les études, discuter des ajustements, et finaliser le texte du nouveau règlement.

Sur le fond, les modifications ne remettent pas en cause les principes fondateurs :

- Il est réaffirmé l'importance de la caractéristique première de cette jauge, qui est de préserver, ou retrouver le plus possible l'authenticité des yachts de tradition par rapport à leur origine, tant au niveau de leurs caractéristiques que de leur utilisation,
- Cette position s'est traduite par un travail important sur la caractérisation du Co (le coefficient d'authenticité et de conformité), afin que son attribution soit la plus objective et uniforme possible. Ainsi ont été précisés les caractéristiques non pénalisées (par exemple ajouts de dispositifs de sécurité), et les poids relatifs des différentes caractéristiques. Il sera aussi favorisé la

transmission de documentation d'origine du bateau, permettant d'en améliorer la connaissance.

- Cette nouvelle édition a aussi vu une évolution significative dans le traitement des répliques, qui étaient affligées jusqu'à présent d'une « double peine », sur le coefficient d'âge (prise en compte de l'année de lancement pour le Pe) et sur le Co (démarrant à 1, contre 0,9 pour les yachts d'Epoque). Il a ainsi été décidé de prendre en compte pour le Pe la moyenne entre l'année des plans et l'année de lancement, et d'élargir la plage d'application du Co.
- De nombreux petits ajustements et corrections ont aussi été mis au point.

Une version comparée du règlement de jauge a été diffusé en français début 2014, et les versions officielles en 4 langues seront diffusées dès que possible.

L'Assemblée Plénière du CIM s'est tenue le 18 décembre à Monaco, elle a vu la désignation de l'Amiral Lagane, Président du Yacht Club de France, comme Président du CIM, en remplacement de Carlo Croce. Le Bureau Exécutif a été renouvelé, et le nouveau règlement de jauge a été validé.

## 4 - RAPPORT MORAL - JAUGE : APPLICATION ET EVOLUTION

Le Secrétaire Général présente un rapport moral basé sur une analyse du déroulement de la saison 2013, et les relations avec les différentes entités concernées par les Yachts de Tradition.

Saison 2013: pour les événements 2013, il est à noter une participation en légère augmentation avec 166 classés au Trophée AFYT (contre 156 en 2012), malgré la conjoncture difficile. Chez nos amis méditerranéens il est à noter le dynamisme des régates en Espagne, avec notamment Barcelone en juillet, et Palma / Mahon en août. En revanche la situation est un peu morose en Italie, à noter un changement de Président à la tête de l'AIVE.

D'un point de vue sécurité nautique et conditions d'organisation, il n'y a pas eu d'accident grave en 2013, mais toujours des alertes sérieuses lors des gros événements.

Il est convenu que l'attention de tous ne devait pas se relâcher, et que même si les dispositions d'organisation étaient efficaces: parcours, départs, moyens d'intervention, informations ... il fallait poursuivre l'effort de sécurité des manifestations, il peut ainsi être envisagé d'uniformiser les règles applicables aux différents événements.

#### Jauge CIM en 2013 :

L'application de la jauge CIM en France n'a pas généré de grande difficulté en 2013, notamment grâce à deux dispositions :

- l'utilisation du coefficient correctif Cc,
- la séparation en catégorie affinée,

Il est néanmoins noté que les catégories pouvaient ne pas être cohérentes entre différents événements, quand des contraintes externes (par exemple de sponsor) intervenaient.

La convergence avec la FFV a été finalisée en 2013, avec la désignation des « jaugeurs d'épreuve » en complément des rôles de « mesureur de classe ».

Ces dispositions sont à poursuivre pour uniformiser les conditions d'intervention sur les événements.

Concernant le risque de non disponibilité des jaugeurs AFYT pour certains événements, il est convenu de poursuivre les recherche de candidats pour devenir « Mesureur de classe » AFYT, Roger a déjà été assisté cette année par un assistant jaugeur à Marseille, et Tibo Assante propose de faire un contact avec une personne potentiellement intéressée à Ajaccio.

En ce qui concerne l'aspect analyse des dossiers de jauge, Guy Ribadeau-Dumas se propose d'aider la Commission Technique de l'AFYT pour le traitement des dossiers délicats. Son offre d'assistance est acceptée, et il sera impliqué dans le traitement de dossiers sensibles dès que son inscription personnelle à l'AFYT sera officialisée.

## 5 - CALENDRIER DES EVENEMENTS - CHARTE DES ORGANISATEURS.

Le **calendrier annuel** des événements français en Méditerranée avait été diffusé en décembre 2013 suite aux discussions tenues à l'occasion de la Remise des Prix au Nautic.

Ce projet est approuvé avec une incertitude concernant les Régates de Nice, dont les dates n'ont pas été confirmées.

La « Charte des organisateurs AFYT » n'est pas modifiée, et reste applicable à tous les événements.

Le programme 2014 validé est joint en annexe.

Le **Classement annuel AFYT** a donné lieu à une cérémonie de remise des prix au Salon Nautic de Paris le samedi 7 décembre 2013 après-midi, suivie d'un grand « Dîner des Armateurs de Tradition » qui s'est tenu à bord de la « Plage Parisienne ».

Bravo et merci à Henri-Christian Schroeder et à tous ceux qui ont permis la tenue de cette belle rencontre avec les marins de l'ouest!

A noter qu'en avant-première de la saison se tiendra les 12 et 13 avril : la Coupe de la Voile Classique sur des monotypes « Aile » sur le plan d'eau (douce) de Meulan, qui verra s'affronter les vaillants marins de l'ouest et du Sud... un grand merci à Jean-Pierre LOSTIS et à l'YCIF d'organiser ce bel événement.

#### 6 - ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à la mise en place des nouveaux statuts de l'AFYT, les membres sortants du CA sont :

sortants après 2013 : - Yann Joannon - Jean-François Béhar

- Francis Van de Velde - Patrick Archambaud

qui se représentent (sauf Patrick).

La procédure prévue par la convocation impliquait aux candidats de s'identifier une semaine avant l'Assemblée Générale. Il n'a pas été reçu d'acte de candidature, les sortants sont donc reconduits.

Le nouveau **Conseil d'administration** est constitué, avec la répartition des sortants par année :

membre de droit : - le président du Yacht Club de France,

sortants après 2016 : - Yann Joannon - Jean-François Béhar

- Francis Van de Velde - Patrick Archambaud

sortants après 2015 : - Renaud Godard - Roger Gibert

- Thibaud Assante - Gwenael Le Boulay

sortants après 2014 : - André Beaufils - Frédéric Berthoz

- Christian Schroeder - René-Yves Etter

Le poste de Patrick Archambaud est potentiellement libérable.

#### 7 - DESIGNATION DU BUREAU PAR LE CA

Le conseil d'administration (re)élit à l'unanimité :

Président : Frédéric Berthoz
Trésorier : Jean-François Béhar
Secrétaire Général : Renaud Godard

## 8 - QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée aborde les sujets suivants:

- Remerciement à la Fédération des Industries Nautiques qui a permis à l'AFYT de s'inviter sur son stand lors du Nautic pour tenir la Remise des Prix du Trophée AFYT 2013.
- Le relooking du site <u>www.afyt.fr</u> sera étudié au cours de l'année.

Le Président conclut en rappelant les dates des prochaines réunions du Conseil d'Administration de l'AFYT :

- date à déterminer en mai ou juin (à confirmer), et
- le 2 octobre 2014 à 9h30 à Saint-Tropez.

Les lieux respectifs seront précisés ultérieurement.

La réunion est close à 19h00, et suivie d'un sympathique dîner avec une partie de l'assemblée.